	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-50

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105737-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de l'Urbanisme Service Projet Urbain	N° 2025-50

BASSENS - Etude centre bourg élargi - Ouverture de la concertation et définition de ses modalités - Décision - Autorisation

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

I. Rappel du contexte

En 2024, Bordeaux Métropole et la ville de Bassens ont engagé une réflexion élargie sur le centre-bourg de la commune avec pour ambition de réaménager les espaces publics, d'améliorer les mobilités et la convivialité, de redynamiser les commerces et services de proximité et de changer l'image de son centre au travers d'une opération d'aménagement développant une offre de logement complémentaire adaptée à l'échelle, l'identité et l'histoire de la ville. Cette ambition répond à la fois aux enjeux de revitalisation du centre-bourg, étendu au secteur de la place de la Commune de Paris, ainsi qu'aux enjeux de transformation du quartier de gare autour du pôle d'échange multimodal lié au projet du RER métropolitain, aux grands projets de mobilité en cours (BEX, ReVE) et à la mise en œuvre de l'OIM Arc Rive droite au travers de la transformation de l'ancien site Lafon (projet Inno Garonne).

Dans ce contexte, Bordeaux Métropole a confié à la SPL La Fabrique de Bordeaux Métropole (La Fab) une mission sur le développement du centre de Bassens autour des trois polarités du centre-bourg, de la place de la Commune de Paris et du secteur de la gare afin de définir, sous la forme d'un plan-guide, les orientations opérationnelles à mettre en œuvre pour dessiner la ville de demain. Dans le cadre de cette mission, une démarche volontariste de concertation s'appuyant sur une approche participative innovante par le biais de la culture a d'ores et déjà été initiée afin d'accompagner les habitants, riverains et usagers dans la compréhension des enjeux de transformation du centre.

Dans la continuité de cette démarche, conformément aux dispositions des articles L.103-2 et L.103-3 du Code de l'urbanisme, il convient aujourd'hui de procéder à l'organisation d'une concertation associant pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et autres personnes concernées, avant qu'il soit arrêté dans sa nature et ses options essentielles.

II. Les objectifs du projet

Le projet poursuit les principaux objectifs suivants :

- renforcer la lisibilité du centre de Bassens, entre centre-bourg « administratif » et polarité commerciale de la place de la Commune de Paris, et son attractivité,
- articuler ville « productive » et ville « résidentielle » au travers de la mutation du quartier de la gare,

- renforcer et rééquilibrer l'offre de logements et adapter le besoin en équipements,
- introduire de nouvelles façons d'habiter dans un centre-bourg caractérisé à la fois par un habitat dense patrimonial et un habitat pavillonnaire,
- préserver le patrimoine arboré existant en vue de reconstituer des trames vertes en lien avec le grand paysage des coteaux.

III. Les objectifs de la concertation

La concertation a pour but de permettre aux parties prenantes, habitants, associations locales et toute autre personne concernée par ce projet :

- d'accéder aux informations relatives au projet,
- de donner un avis sur les enjeux liés au projet, son opportunité, les objectifs poursuivis et ses caractéristiques principales,
- de formuler le cas échéant des observations ou propositions sur ce projet.

IV. Les modalités de la concertation

La concertation lancée par Bordeaux Métropole et conduite par La Fab, s'effectuera en étroite association avec la commune de Bassens et se déroulera pendant toute la durée des études d'élaboration du plan guide.

La date de lancement de la concertation fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication du lancement par voie de presse et sur le site internet de la participation de la métropole <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- pendant toute la durée de la concertation : affichage à la mairie de la commune de Bassens, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Durant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation sera mis à la disposition du public :

- sur le site internet de la participation de Bordeaux Métropole <http://participation.bordeaux-métropole.fr>,
- aux jours et heures habituels d'ouverture :
 - à l'accueil de la mairie de Bassens,
 - dans les locaux de Bordeaux Métropole, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, 1 Rue Romain Rolland, 33310 Lormont et à l'accueil de la Cité Municipale 4 rue Claude Bonnier 33 000 Bordeaux.

Le dossier de concertation comprendra notamment :

- une notice explicative présentant synthétiquement les enjeux liés au projet, les objectifs poursuivis et les caractéristiques principales,
- un plan de situation,
- un plan de périmètre d'étude,
- la présente délibération.

Ce dossier de concertation dématérialisé et papier sera mis à jour en tant que de besoin, suivant l'avancement de l'étude du projet d'aménagement. Le public sera tenu informé du versement des compléments au dossier de concertation via une information sur le site internet de la participation et un affichage sur les lieux de consultation du dossier.

Toute personne intéressée pourra communiquer ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé ouvert sur le site internet <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- sur le registre papier tenu à la disposition du public à la mairie de la commune de Bassens, à l'accueil du Pôle Territorial Rive Droite, à l'accueil de Bordeaux Métropole.

Seront également organisés durant le temps dédié à la concertation les événements suivants :

- deux réunions publiques, de lancement et clôture,
- deux ateliers participatifs et contributifs.

L'information relative à ces événements sera assurée par publication sur le site internet dédié à la participation de Bordeaux Métropole.

V. Clôture et bilan de la concertation

La date de clôture de la concertation sera précisée par la Présidente de Bordeaux Métropole et fera l'objet des mesures de publicité suivantes :

- publication par voie de presse et sur le site internet <http://participation.bordeauxmétropole.fr>,
- affichage à la mairie de la commune de Bassens.

A l'issue de la concertation, un bilan sera présenté au Conseil de Bordeaux Métropole qui en délibèrera. Ce bilan sera ensuite tenu à la disposition du public sur le site internet participatif de Bordeaux Métropole ainsi qu'à la mairie de la commune de Bassens.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU le Code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 103-2 à L. 103-6 et R. 103-1 à R. 103-3,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5217-2,

VU la délibération métropolitaine n°2023-103 du 31 mars 2023 instaurant un périmètre de prise en considération

VU le périmètre de projet ci-annexé,

CONSIDERANT qu'il est dès à présent nécessaire d'organiser une concertation au sens de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme, afin de porter à la connaissance du public les enjeux et les orientations du projet de centre bourg de Bassens, de mettre en mesure le public d'exprimer ses attentes et préoccupations et de présenter des observations ou propositions,

DECIDE

Article 1 : de procéder à une concertation en application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme sur le projet d'aménagement du centre bourg de Bassens.

Article 2 : d'approuver les objectifs poursuivis par le projet, précisés en partie II de la présente délibération.

Article 3 : d'approuver les modalités de la concertation telles que décrites dans la présente délibération.

Article 4 : d'autoriser Madame la Présidente à fixer la date de lancement effectif et de clôture et à préciser les objectifs et les modalités de la concertation.

Article 5 : d'afficher la présente délibération pendant un mois en mairie de Bassens et dans les locaux de Bordeaux Métropole (Pôle Territorial Rive Droite et Cité Municipale) et de procéder à une mesure de publicité par voie de presse.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------